

# Atelier : Réglementation générale et financements

## Journée régionale Agroforesterie

7 décembre 2018 - Nouzilly

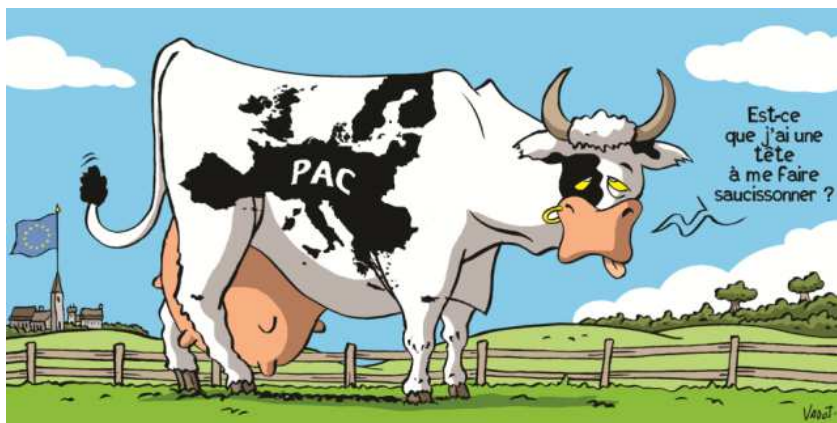


# Réglementation générale

## Une parcelle plantée en agroforesterie conserve son statut agricole

- réglementation foncière et baux agricoles
- réglementation fiscale
- Code de l'urbanisme, code de l'environnement, ...

## Réglementation PAC



# Réglementation générale

## Statut du fermage

Si le propriétaire loue une parcelle déjà plantée :

- Loyer : Diminution? Même tarif ? Augmentation?
- Quel sort pour la coupe des arbres et les produits ?

Si le locataire...

... souhaite planter : autorisation, avenant

... souhaite couper : accord du propriétaire

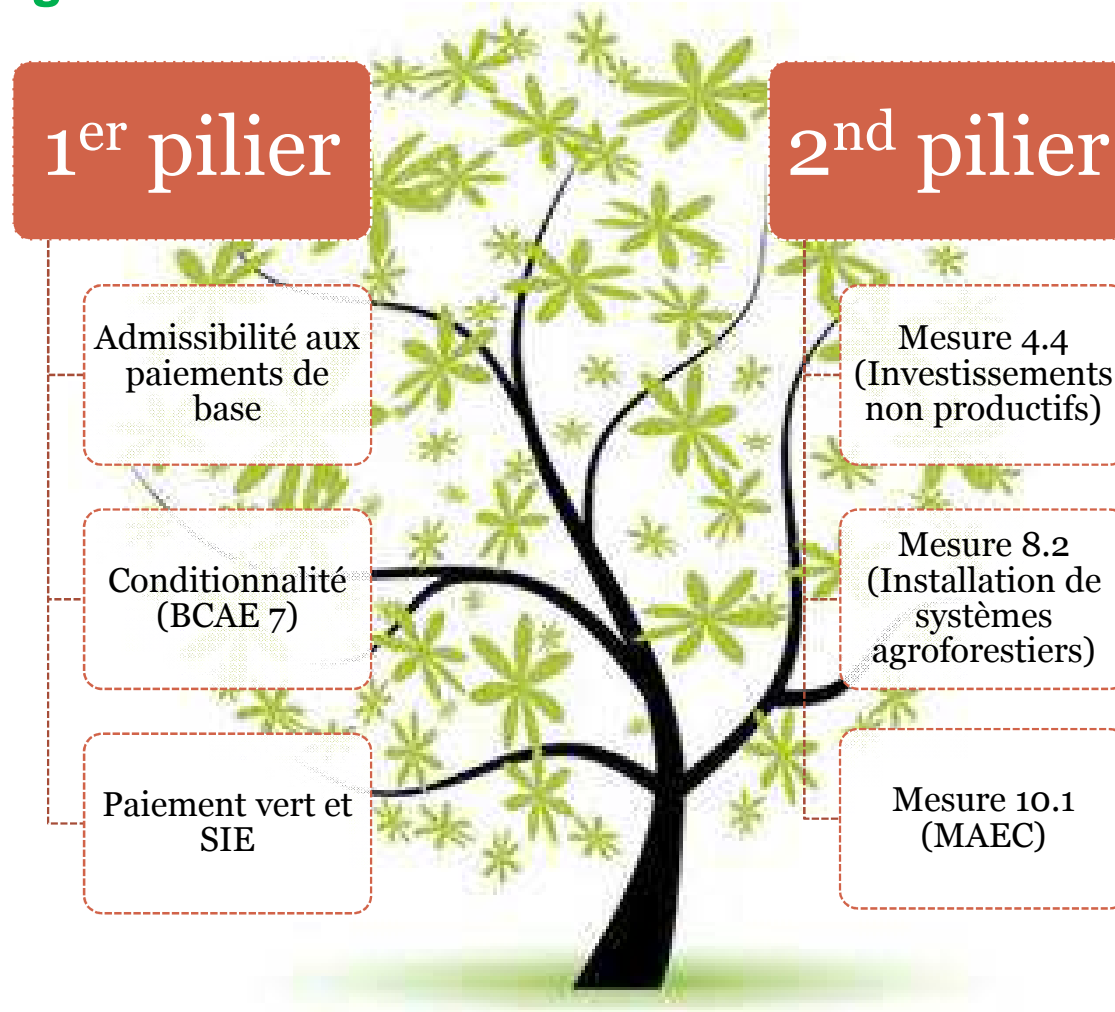
... rend la parcelle avant la coupe des arbres : indemnité possible, mais valeur d'avenir non prise en compte

*Le conseil : Bail authentique de 18 ans au moins, calé si possible sur une durée au-delà de l'exploitation de l'arbre... bail à complant...?*

*... ou devenir propriétaire !*

# Réglementation générale

## Place de l'agroforesterie dans la PAC



Source : APCA

# Financements mobilisables

## Dispositifs de financement de l'Agroforesterie (1/2)

Intitulé	Périmètre	Financeur	Critère éligibilité	Taux	Plancher	ou Plafond	Echéance
<a href="#">FEADER mesure 8.2</a> (via PCAE?)	Agroforesterie : modèle production de bois en parcelle <u>de culture</u> + autres modèles possibles <u>en complément</u> .	Europe + AELB	Contrat enjeu pollutions diffuses ou AAC d'un captage prioritaire. 30 à 100 arbres sur liste d'essences restreinte.	80%HT	3300 € d'aides		Au fil de l'eau? Attendre XIe programme AELB
<a href="#">FEADER mesure 4.4</a> via PCAE	Haies et éléments arborés	Europe + (Etat ou AELB ou Région)	Sur territoire éligible (?) Sur cahier des charges particulier (?)	80%HT	3300 € d'aides		2 AAP par an
Ecophyto (II)	Haies et éléments arborés	AELB	Sur territoire éligible (?) (Mi-mai 2018 maximum) <b>ATTENTE PROCHAIN PROGRAMME?</b>	40%HT	4000 €HT DE DEPENSE	15000 MAXI	mi-mai
Fiche action agroforesterie 34.2	Agroforesterie n'entrant pas dans le périmètre géographique de la mesure 8.2 (aires d'alimentation de captages)	CRST Pays Bourges Vierzon : Région (+ Etat?)	Projet non couvert par Feader 8.2	25 à 40%	2000 € de subvention	30 000 à 100 000 €	Au fil de l'eau
Opérations de plantation des CRST ex: "Plantez le décors"	Plantation de haies	CRST Pays Bourges Vierzon : Région (+ Etat?)	Liste restreinte, 100 ml minimum en milieu agricole. Bosquets éligibles. Bonifications si linéaire > à 350 m ou bosquet > 750 m <sup>2</sup> ou corridor boisé dans la TVB. Commande groupée.	50% à 80% TTC	40 €TTC d'investissement total	à 4500 €TTC d'investissement total	AAP Annuel

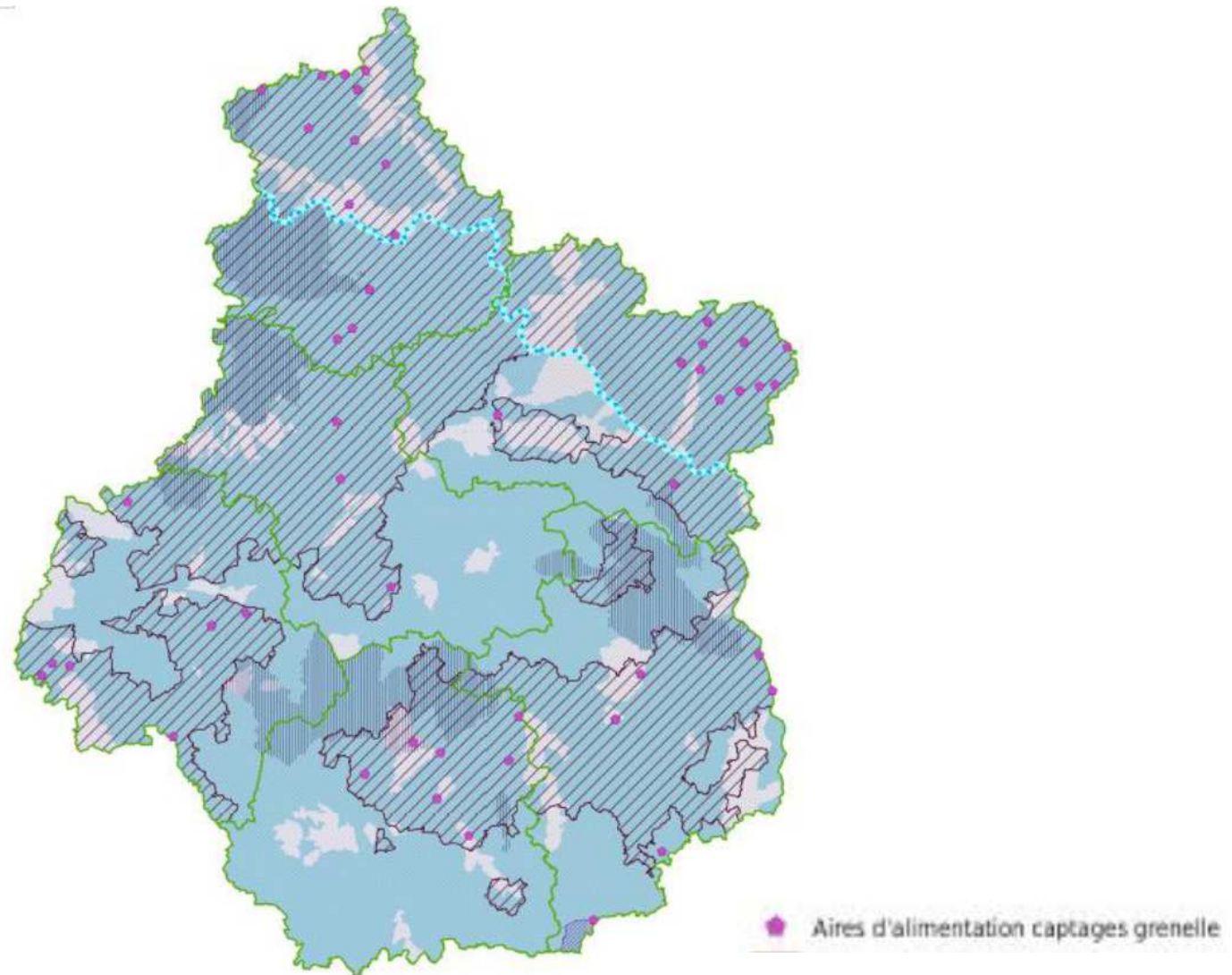
# Financements mobilisables

## Dispositifs de financement de l'Agroforesterie (2/2)

Intitulé	Périmètre	Financeur	Critère éligibilité	Taux	Plancher	ou Plafond	Echéance
Plantation de fruitiers	Plantation fruitiers (?)	France Agri Mer + Cap filière arboriculture	50 arbres / ha minimum	20% + 10%	?	?	?
"Plantons en France - en route pour les 5 millions"	Arbre champêtre	(Yves Rocher, Institut de France, AFAC)		0,85 €/plant + 0,17 €/plant si végétal local			20-avr-18
Concours Arbres d'avenir	Arbre champêtre	Accordhotels, Blue bees, Pur Projet, Saaltus	Concours				
Pépinières Naudet (?)	Programmes de plantation et compensation volontaire	Financeurs privés	Se rapprocher de l'organisateur <a href="http://www.pepinieres-naudet.com/">http://www.pepinieres-naudet.com/</a>				
Reforest'action (?)	Programmes de plantation et compensation volontaire	Financeurs privés	Se rapprocher de l'organisateur <a href="https://www.reforestaction.com/">https://www.reforestaction.com/</a>				

Et ceux auxquels on n'a pas encore pensé...

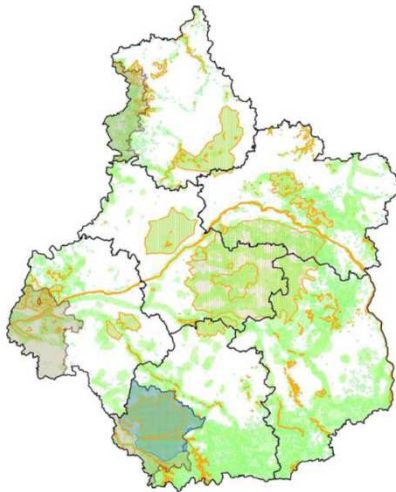
# FEADER mesure 8.2 – zones éligibles



# FEADER mesure 4.4 – zones éligibles

## Enjeu Biodiversité

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)  
Zones d'Actions Prioritaires (ZAP) pour l'enjeu Biodiversité



### Légende

Limites administratives

□ Départements

Zonages environnementaux

■ Natura 2000

■ Parcs Naturels Régionaux

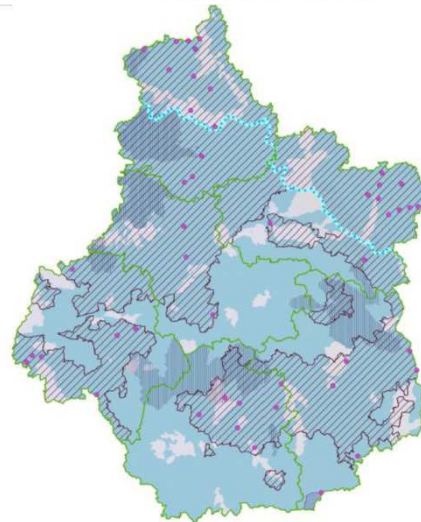
■ Zones humides RAMSAR

■ Sous-trames du SRCE

## Enjeu Eau

Définition de territoires à enjeux eau pour la mise en œuvre des MAEC

Zonages d'Actions Prioritaires



◆ Aires d'alimentation captages grenelle

▨ Zones vulnérables

■ Masses d'eau souterraines devant atteindre le bon état en 2015

■ Bassin versant de masse d'eau Cours d'eau devant atteindre le bon état en 2015

▨ Bassin versant de plan d'eau identifié dans la disposition 3B-1 du SDAGE Loire-Bretagne

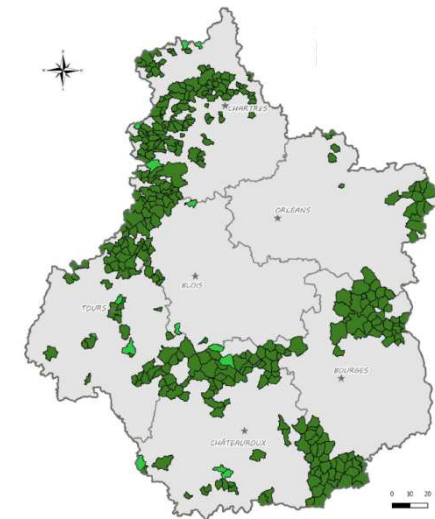
▨ Zones soumises à un fort aléa d'érosion identifiées dans la disposition 1B-4 du SDAGE Loire-Bretagne

◆ Limite des bassins Loire-Bretagne Seine-Normandie

□ Département

## Enjeu érosion

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)  
Zones d'Actions Prioritaires (ZAP) pour l'enjeu SOL



Source : ADP RD Typo 2017 - ODEAL Centre-Val de Loire - Conseil Régional Centre-Val de Loire / Réalisation ODEAL Centre-Val de Loire (2018) - Juin 2017

Niveau d'enjeu de la commune

■ Fort

■ Moyen



# Financements mobilisables

---

- Conclusion :
  - 1) Concevoir son projet
  - 2) Anticiper la plantation (plusieurs mois)
  - 3) Solliciter des financeurs en fonction du projet
  - 4) Adapter éventuellement le projet aux exigences du financeur (dans la rédaction)